

Médiathèques des Coëvrons

Convention de prêt des liseuses électroniques

Les médiathèques des Coëvrons proposent au prêt, des liseuses électroniques. Ce nouveau support permet un service de lecture adapté à l'évolution des ressources documentaires. Les médiathèques contribuent ainsi à favoriser le développement et l'accès à une offre numérique sur le territoire des Coëvrons. Les liseuses sont pré-chargées d'une sélection de livres numériques tombés dans le domaine public.

Conditions générales :

Le prêt d'une liseuse est réservé aux adhérents individuels des médiathèques des Coëvrons de plus de 15 ans dont l'abonnement est à jour. Il est soumis à la signature de cette présente convention de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité du représentant de la famille jusqu'à son retour dans l'établissement. Deux conventions sont à signer : une sera remise à l'emprunteur, l'autre sera conservée et archivée par la médiathèque. La durée de validité des conventions signées sera de 1 an. Pour les abonnés mineurs, la convention doit être signée par l'un des parents ou le représentant légal.

Matériel prêté :

- **Modèle Kobo touch 2.0**
 - Liseuse avec étui de protection
 - Câble USB
 - Mode d'emploi

Modalités de prêt :

Le prêt de la liseuse électronique est consenti à titre gratuit mais à condition que l'adhésion aux bibliothèques des Coëvrons soit à jour.

Un seul prêt de liseuse par famille est possible afin de satisfaire toutes les demandes.

La durée du prêt est de 4 semaines.

La liseuse peut être réservée auprès d'un bibliothécaire.

La prolongation du prêt est possible une fois, pour une durée de 2 semaines supplémentaires, si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.

Le contenu de la pochette est vérifié au moment du prêt et du retour en présence de l'utilisateur emprunteur et d'un bibliothécaire.

La liseuse en retour de prêt ne doit pas être déposée dans les boîtes aux lettres des médiathèques, ni les boîtes de retour des médiathèques de Vaiges, de Montsûrs et de Bais.

Le prêt et le retour se feront à l'étage de la médiathèque Michel-Nicolas d'Evron (espace Bandes dessinées) et à l'accueil des autres médiathèques (Bais, Vaiges et Montsûrs) en présence d'un bibliothécaire.

Le retour est pris en compte seulement si tous les éléments prêtés sont rendus en bon état. Tout retard dans le retour d'une liseuse bloque l'ensemble des prêts.

Conditions d'utilisation :

La liseuse est un support mis à disposition de l'utilisateur pour la lecture numérique.

L'utilisateur emprunte une liseuse contenant des textes libres de droit préalablement téléchargés par les bibliothécaires.

L'utilisateur est libre de télécharger d'autres textes à ses frais et dans le respect du droit d'auteur, mais il est informé que ces documents seront supprimés de la mémoire de l'appareil au moment de sa restitution.

Dès sa restitution, la liseuse est réinitialisée par un bibliothécaire et sa mémoire est vidée de toute donnée enregistrée.

Le lecteur a également la possibilité de télécharger des livres numériques via *La Médi@thèque numérique* de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne. Pour cela, il suffit de demander à une bibliothèque des Coëvrons (et à condition que votre adhésion y soit à jour), un identifiant qui vous permettra de télécharger gratuitement des livres depuis la médiathèque ou votre domicile, pour une période de 3 semaines. Au terme des 21 jours le document sera automatiquement "rendu". Les bibliothécaires restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Non restitution ou détérioration :

L'emprunteur s'engage à ramener le matériel en bon état de fonctionnement.

En cas de détérioration ou de non restitution, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, que cela porte sur l'appareil ou tout autre contenu de sa pochette, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor public pour le montant correspondant à la valeur neuve de l'appareil, à savoir :

- 100 € pour la liseuse Kobo touch 2.0
- 35 € prix forfaitaire pour chaque accessoire (câble USB, housse...)
- 30 € pour les frais de gestion du recouvrement

L'engagement de la procédure auprès du Trésor public est irréversible.

Recommandations :

La liseuse est un appareil fragile qu'il faut manipuler avec précaution.

Il est conseillé de garder l'étui de protection lorsque vous transportez la liseuse.

Ne soumettez jamais la liseuse à une température, une humidité ou des vibrations trop importantes, et conservez-là à l'abri du sable et de la poussière.

L'écran est fragile, il risque de se casser s'il est soumis à une force ou un poids élevé. Il est sujet aux rayures et il faut donc éviter de le toucher avec des stylos ou objets pointus hors stylet pour écran tactile.

Si besoin, nettoyer l'écran tactile seulement avec un chiffon doux et sec (pas de produit détergent, ni de produit liquide).

L'utilisateur s'engage à informer un bibliothécaire de tout dysfonctionnement, incident ou panne ayant affecté la liseuse.

Les bibliothécaires vous souhaitent une bonne expérience de lecture et se tiennent à votre disposition pour toute question concernant ce nouveau service.

Je soussigné(e) NOM, PRÉNOM :,
[représentant légal ou parent de NOM, PRENOM.....]
déclare avoir pris connaissance de la présente convention et m'engage à la respecter. Je m'engage à informer la bibliothèque de tout incident ou de toute panne ayant affecté la liseuse.

Fait à, le.....

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé »:
(responsable légal ou parent pour les mineurs à partir de 15 ans)